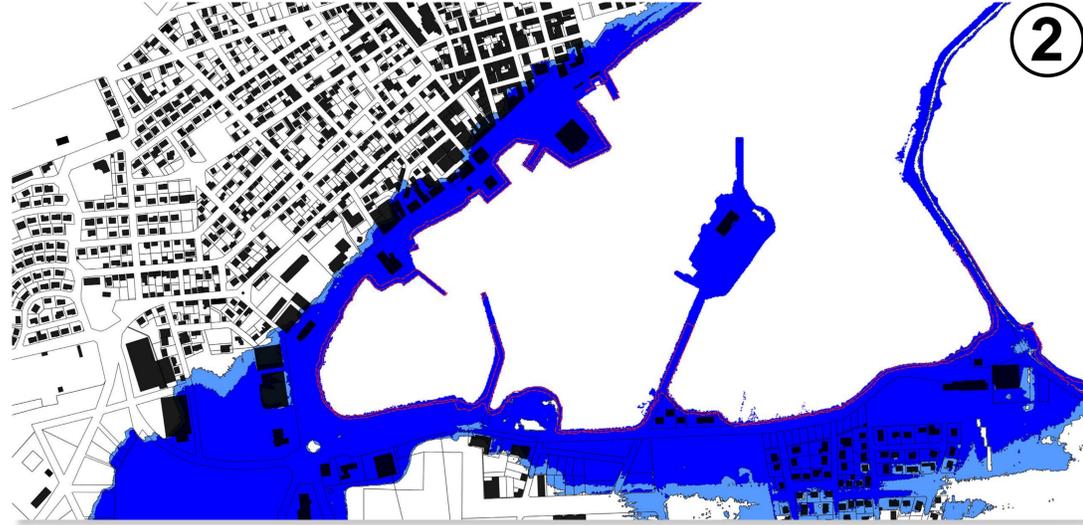


# La construction du zonage

2016

## Aléas « à court terme »

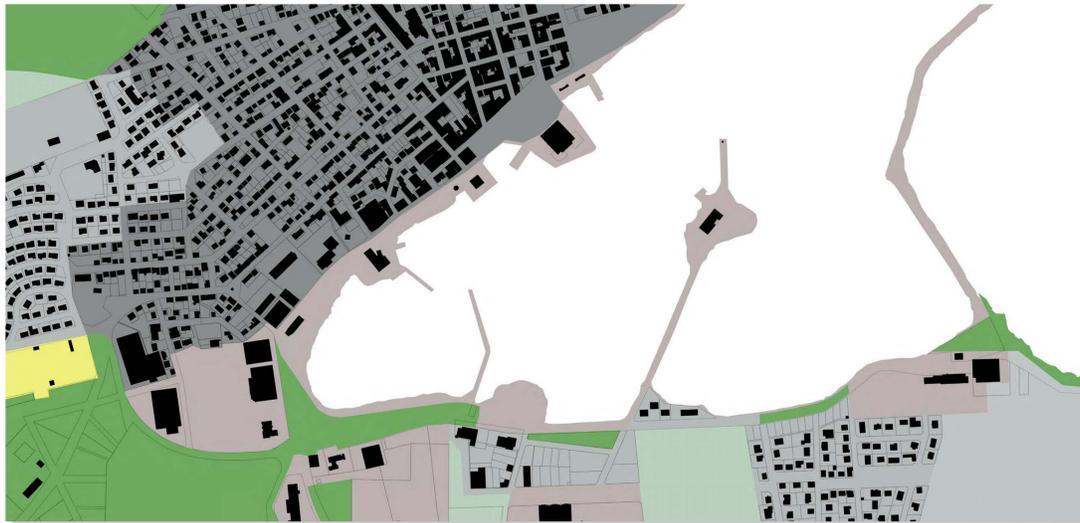
## Aléas 2100 « à long terme »



- Légende
- Recul du trait de côte
  - Submersion par franchissement
  - Submersion forte par débordement
  - Submersion faible par débordement

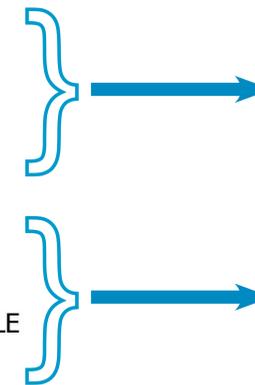
2016 - 2017

## Enjeux



### Légende

- CENTRE URBAIN
- ZONE HABITATION
- HABITATION TEMPORAIRE
- ZONE ACTIVITE
- PATRIMOINE
- ZONE ACTIVITE FUTURE
- HABITAT FUTUR
- ZONE AGRICOLE OU AQUACOLE
- ESPACE NATUREL

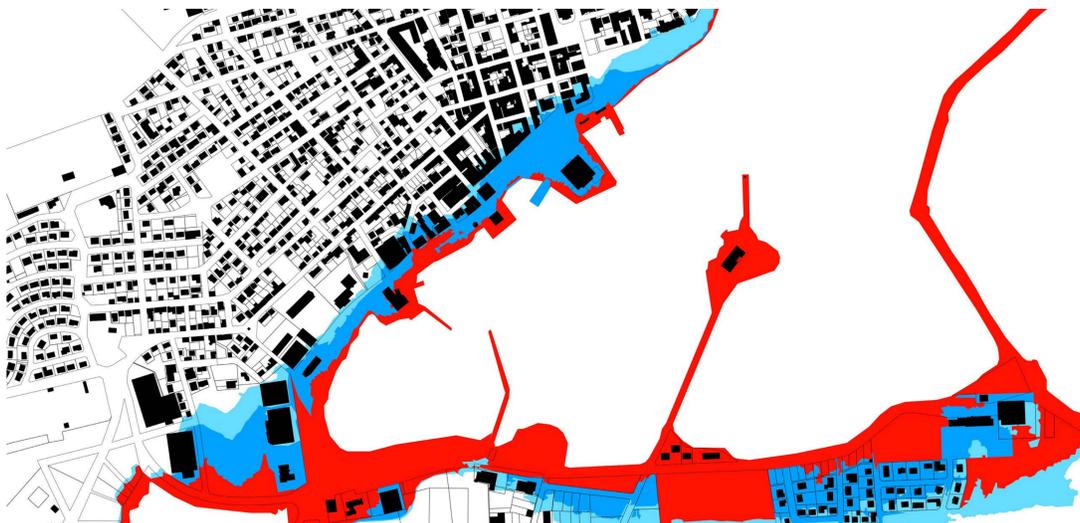


Les parties actuellement urbanisées utilisent les aléas à court terme ①

Les parties non actuellement urbanisées utilisent les aléas à long terme = 2100 ②

2017

## Zonage réglementaire



- Inconstructible sauf pour les activités nécessitant la proximité de la mer
  - Idem, plus les activités agricoles et les extensions <= à 20m<sup>2</sup> sans pièce à sommeil
  - Constructible à condition de respecter les prescriptions de constructions
    - Bleu clair = 2100
    - Bleu foncé = référence
- risque faible à modéré ⚠



Les prescriptions se font par rapport aux aléas 2100

Le bleu foncé des cartes « Aléas » = Risque fort et submersion forte.  
 Dans le « zonage » il passe en rouge et le bleu clair des cartes « Aléas » passe en bleu.